

Réunion du Conseil Communautaire 09.01.2008 / SAULX LE DUC

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT. MIELLE. BAUDRY. LASSERTEUX. CUENIN. BOIRIN. STAIGER. CHAUTEMPS. MAILLOT. GASNIER. BAUJARD. COLLET. BECOURT. LAVEVRE. ROBIN. BALLAND. BEZIAN. MONOT. CHAUVET. VERNET. BAUMANN. LAVIER. LUYT. MARTIN. VERGER. VIARDOT. Mme MARTINEZ

Suppléants : Mmes CORMILLOT. LEHMANN.

Personnes excusées :

MM. LEON. VIGNET.
M. GAUDE. (pouvoir à M. MAILLOT)
M. GRADELET. (pouvoir à M. LUYT)

Personnes absentes :

MM. BOURGOIN. THIBAUT. BORECKI.
MOROT. Mme JEAUGEY

Rédaction : Véronique GOUDET, le 30.01.2008

Validation : Michel MAILLOT, le 11.02.2008

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ CONTRAT DE PAYS

Intervention de Pascal TROUVE sur le nouveau contrat de pays 2008-2013.
Un document de synthèse a été distribué. Il est disponible au secrétariat de la COVATI.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

3/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président présente le débat d'orientations budgétaires.
Il reflète le contexte des finances locales et les orientations générales qui vont contribuer à l'élaboration du budget 2008.
Le Conseil prend acte de ce débat. Le document est annexé au présent compte-rendu.

4/ EMPRUNT

Emprunt 2007 (délibération 1/2008)

Le Président donne connaissance au conseil communautaire des différentes propositions d'emprunt qu'il a reçues concernant les investissements de l'année 2007.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de contracter un emprunt de 170 000 € (cent soixante dix mille euros) auprès du crédit agricole champagne bourgogne pour financer les investissements 2007.

Cet emprunt sera réalisé aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe à annuités réduites
(Taux apparent 4.28 % - taux annuel 4.79 %)
- Pas de frais de dossier
- Echéances annuelles

DONNE pouvoir au Président de la Covati pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

5/ COMPETENCE VOIRIE

Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement du carrefour entre la RD 959 et la rue du camp américain à Is sur Tille (délibération 2/2008)

Le vice-président chargé de la voirie présente le projet de Convention :

L'aménagement du carrefour entre la route départementale RD 959 et la voie Communautaire dite « rue du camp américain » a pour objectif :

- ✓ d'inciter l'usager à modérer sa vitesse au droit du carrefour,
- ✓ de faciliter l'usage de ce carrefour.

Objet

La convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de l'opération. Elle ne concerne que les travaux.

Conditions techniques

Le Département de la Côte-d'Or est Maître d'Ouvrage de l'ensemble des travaux. Il assure également la maîtrise d'œuvre complète.

Ces travaux comprennent :

A la charge du Département :

- Les travaux de chaussée dans les limites du domaine public routier départemental,
- Les ouvrages d'assainissement pluvial,
- La dépose et pose des glissières de sécurité,
- Les îlots en milieu de chaussée sur le domaine public routier départemental,
- La signalisation horizontale en axe et verticale sur la voie départementale.

A la charge de Covati :

- Les travaux de chaussée dans les limites du domaine public routier communautaire,
- Les îlots en milieu de chaussée du domaine public routier communautaire,
- La signalisation horizontale en axe et verticale sur la voie communautaire.

Conditions financières

La dépense correspondant au coût global de l'opération sera réglée en totalité par le Département de la Côte-d'Or.

Les charges financières seront réparties entre la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon et le Département selon les modalités suivantes :

- ✓ Les études du projet sont financées en totalité par le Département,
- ✓ Les travaux à la charge du Département sont également financés en totalité par le Département. Ils sont estimés à 236 322,00 € H.T. soit 282 641,00 € T.T.C.,
- ✓ Les travaux à la charge de la Covati sont estimés à 31 720,00 € H.T. Ils sont financés en totalité par la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon.
- ✓ Le département sera le seul habilité à récupérer le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

La participation de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon sera réglée sous forme de subvention d'équipement au Département et calculée sur le montant H.T. des travaux réellement exécutés.

Elle est estimée à 31 720,00 € H.T. et sera versée à hauteur de 50 % à la présentation de l'ordre de service soit 15 860,00 € H.T.

Un deuxième versement à hauteur de 20 % soit 6 350,00 € H.T. sera effectué à la réception des travaux.

Le solde, dont le montant sera réajusté en fonction des travaux réellement exécutés, sera versé à la présentation du décompte final.

Durée de la Convention

La présente convention est passée pour la durée des travaux et jusqu'à la fin du délai de garantie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la Convention relative aux travaux d'aménagement entre la RD 959 et la voie communautaire dite « rue du camp américain » à passer avec le Conseil Général de la Côte-d'Or.

Autorise le Président de la Covati à signer cette Convention.

Dit que la dépense sera inscrite au budget communautaire 2008

6/ QUESTIONS DIVERSES

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel :

Michel MAILLOT fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu ce même jour avec le représentant des propriétaires concernant l'acquisition des terrains de la première tranche du parc d'activités du seuil de Bourgogne – Til-Châtel. Il regrette qu'aucun accord amiable n'ait pu aboutir à ce jour malgré l'intervention de la Safer de Bourgogne et la grande transparence proposée par la Covati.

Il rappelle que la Safer est l'unique intermédiaire de la Covati avec un double objectif : réalisation des acquisitions pour le compte de la Covati et constitution d'un stock de réserve foncière de compensation (63 ha en fin 2007).

Si la question des compensations foncières semble réglée, il n'en va pas de même en ce qui concerne le prix offert pas la Covati aux différents propriétaires concernés. Cette offre repose sur l'estimation du service France Domaine de la Trésorerie Générale de la Côte-d'Or. L'indemnité principale est de 1,20 €/m² (soit environ 3 fois le prix de la terre agricole). La valeur revendiquée par les propriétaires fonciers semble être vers 3 €/m².

Il semble difficile de faire une proposition sur cette valeur sans remettre profondément en question le bilan financier de l'opération. Les hypothèses de travail pour que la Covati améliore son offre sont les suivantes :

- ✓ Augmentation des prix des terrains aménagés mais cela nuirait à la compétitivité de la zone d'activités dans un contexte très concurrentiel
- ✓ Renoncement à l'acquisition des terrains prévus non aménagés mais cette option est contraire aux engagements précédents de la Covati et ne serait en fait qu'un décalage d'investissement.

La question est néanmoins mise au débat.

Une large majorité des délégués communautaires se prononce pour l'arrêt immédiat des négociations en cours et l'engagement des procédures d'expropriation. (26 pour et 5 contre)

La séance est levée vers 23 h 05